

Fructôse : l'impunité d'un artiste résident agresseur, ça va durer encore longtemps ?!

Un climat délétère de violences s'est installé pour les salarié·es de Fructôse depuis plusieurs mois causant moult départs et arrêts de travail.

Créée en 2008, Fructôse est une association située à Dunkerque qui s'inscrit dans un projet de réhabilitation des friches portuaires. Elle inaugure en 2014 des ateliers d'artistes, permettant à de nombreux artistes de venir y travailler et de s'installer à Dunkerque !

Son rôle est donc essentiel pour favoriser l'accès à la culture pour tous·tes dans le bassin dunkerquois et même au-delà !

Mais ça ne doit pas se faire à n'importe quel prix !

Fructôse, c'était aussi une équipe de 5 salarié·es. Et aujourd'hui, ils ne sont plus que 2 en poste dont un.e salarié.e en arrêt de travail suite à une agression par un artiste résident...

Et pourquoi cette hécatombe ?

Parce que depuis plusieurs mois, les conditions de travail s'y sont tellement dégradées, que les arrêts de travail et les départs n'arrêtent pas. L'équipe a subi plusieurs faits de harcèlement et d'agressions de la part d'un artiste résident. Et malgré plusieurs signalements effectués, rien ne semble se passer pour protéger les salarié·es de ces agressions extrêmement violentes et affectant leur santé physique et psychique :

- Le 11 février 2026 : le groupe VHSS-HMT signalent des faits de harcèlement au travail au CA
- Le 16 mars 2026, en plein CA, l'artiste résident agresse verbalement le salarié représentant du personnel. L'artiste sera exclu du CA mais pas de l'association.

Plusieurs mails de salarié·es et de bénévoles adressés au CA, font état de ce climat de violence qui perdure envers les salarié·es et de ce harcèlement qui ne s'arrête pas. (mails agressifs, insultants, prise à partie en réunion collective, affiches vandalisées....)

Malgré un rappel à l'ordre à cet artiste résident pour lui signaler une exclusion de l'association pour tout nouveau comportement inapproprié, il est encore là ! Et rien n'est mis en place pour stopper cette escalade de violences !



En juin 2026, c'est la goutte d'eau !

Une salariée se retrouve enfermée dans un atelier avec l'artiste agresseur qui tient fermement la poignée de la porte, **l'empêchant de sortir !**

Choquée et en larmes, la salariée se confie à un collègue, car elle a peur de rester seule sur le lieu de travail et de se retrouver nez à nez de nouveau avec son agresseur. Son médecin lui prescrit un arrêt maladie, et qualifie les faits d'accident du travail. Elle est incapable de retourner sur son lieu de travail. Elle a déposé une plainte.

Et là, ne s'agit-il pas d'un motif d'exclusion suffisant ? Doit-on encore séparer l'artiste de l'agresseur ? Ça ne peut plus durer !

A ce jour, s'enchaînent des réunions du CA, des témoignages sur la situation alarmante pour les salarié·es de Fructôse, mais rien n'est fait concrètement pour les protéger de ces comportements inacceptables. L'agresseur et harceleur doit être exclu ! Et une vraie réflexion sur les conditions de travail des salarié·es doit être menée !

Sinon quoi, c'est encore à une salariée de partir et quitter son travail ?

Nous, SUD Culture Solidaires et SUD Culture 59, nous vous interpellons membres du CA, tutelles et conseiller·es municipaux·ales de la Mairie de Dunkerque pour agir et sauver Fructôse !

Il vous appartient de prendre les dispositions nécessaires afin de mettre fin à cette situation sans tarder et d'enfin assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salarié·es de l'association.

- Membres du CA, vous avez une obligation de santé et sécurité au travail et conformément aux articles L.4131-2 et L.2312-59 du code du travail, puisque des faits susceptibles de constituer une atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique ou mentale ont été portés à votre connaissance, une enquête sérieuse devait / doit être diligentée et confiée à un cabinet expert !
- Vous devez mettre en retrait cet agresseur sur le champ et mettre fin à cette impunité avec une exclusion définitive au vu de la gravité des faits !
- Vous devez également tout mettre en œuvre pour que les salarié·es ne subissent aucune représaille !

L'importance de cette association artistique sur le territoire est indéniable. Mais la tolérance zéro avec les agressions doit être de mise !

Ce n'est plus tolérable.

Les salarié·es sont épuisé·es, éprouvé·es, et pour celles et ceux qui sont parti·es, les souvenirs sont amers. Car elles et ils aimaient leur travail, l'association, mais pas dans de telles conditions ! Quel gâchis !

Fructôse, ses salarié·es et bénévoles méritent mieux que de laisser pourrir cette situation alarmante !